

LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA), (ELA M'APPORTE QUOI ?

La montée en puissance des problématiques environnementales se traduit par le fort développement d'activités et de services d'utilité sociale dans le secteur de l'environnement. Cette dynamique a bénéficié du programme « Nouveaux Services Emplois Jeunes ». Aujourd'hui les associations ont besoin d'appui pour structurer, professionnaliser et pérenniser leurs activités.

VOUS ÊTES DANS CE CAS ?

Le DLA existe pour vous accompagner dans votre démarche de consolidation et de développement. Dans chaque département un organisme indépendant est missionné pour porter le dispositif.

SUR VOTRE DEMANDE : AGIR EN TROIS TEMPS

Diagnostic

L'équipe du DLA établit avec vous un « diagnostic partagé » des activités (forces, faiblesses, projets), qui repère les éléments (organisationnels, financiers, stratégiques..) sur lesquels il est nécessaire d'agir pour consolider l'activité.

Expertise

Selon les prescriptions du diagnostic, le DLA établit avec vous un cahier des charges et fait appel à un réseau de prestataires dans le cadre d'un appel d'offres. Le(s) prestataire(s) sélectionné(s) élaborent avec vous des propositions d'actions et des outils personnalisés. Ils vous aident à initier des actions dans les domaines tels que l'organisation interne, le développement de projets, les partenariats financiers, les outils de communication, la valorisation de votre utilité sociale et locale ...etc. Ces interventions peuvent être individuelles ou collectives.

Suivi

Le DLA assure un suivi de votre structure pour permettre l'évaluation de l'accompagnement, ainsi que pour le compléter si besoin par de nouvelles interventions tout au long de la démarche de consolidation.

Le DLA prendra du temps : il faut que les salariés et les bénévoles soient prêts à investir plusieurs jours de leur plan de charge ainsi qu'à remettre en question les modes de fonctionnement habituels.

Il arrive que les DLA ne soient pas des spécialistes des activités propres au milieu associatif de l'environnement : c'est pour cela qu'ils mobilisent autour d'eux des experts de ce secteur. DLA et CNAR Environnement (voir verso) travaillent ensemble au développement de partenariats et à la qualité des prestations.

Le DLA n'est pas une solution financière en soi mais il vous permettra de faire évoluer vos compétences, de mettre en oeuvre de nouvelles pistes de développement et d'intégrer dans vos réflexions les aides à l'emploi du plan de cohésion sociale. Cela, dans le cadre de professionnalisation de votre structure.

**Saisissons ces opportunités
de développement
pour nos structures !**

EN BREF, LE DLA C'EST :

- La mise en place d'un **accompagnement spécialisé**, de proximité et dans la durée.
- Un regard extérieur et impartial.
- Le **respect de vos valeurs** et de votre projet : rien ne vous oblige à accepter les prescriptions qui découlent du diagnostic partagé avec vous.
- La **prise en charge des prestations** et des interventions extérieures.
- La possibilité de choisir ses intervenants en concertation avec le DLA.

DES TÉMOIGNAGES D'ACCOMPAGNEMENT :

Le Trésorier de l'OPIE LR

(Office pour la Protection des Insectes et de leur Environnement Languedoc Roussillon).

« Nous avons sollicité le DLA afin de concilier la défense de l'environnement et la gestion d'entreprise associative. Les projets ne manquent pas : notamment le Festival International du Film de l'Insecte - et devraient nous permettre de pérenniser nos postes et nos activités. **Le DLA nous permet d'acquérir ou de renforcer nos compétences en matière de gestion financière et comptable**, avec des outils performants qui demandent de l'investissement en temps d'apprentissage. **Le DLA nous permet aussi de retravailler complètement notre plan de communication** : qu'est ce que l'OPIE ? A qui s'adresser et quel message diffuser ? Les réponses à ces questions sont essentielles à notre développement. Le marketing ne nous fait pas peur tant que l'on garde notre objet social et environnemental. »

Le directeur du CPIE Gâtine Poitevine

(Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement).

« Le CPIE emploie 12 personnes dont 6 en contrat aidé. Je souhaitais un accompagnement axé sur la pérennisation de ces postes. Après diagnostic du DLA, le prestataire retenu nous a amenés vers un **diagnostic plus large de nos activités** par rapport au territoire de la structure. Nous avons identifié des thèmes forts en lien avec nos ateliers, séjours, études et recherches. Ce **travail collectif** a permis à l'ensemble des salariés de **se projeter dans l'avenir** et de se responsabiliser tout en renforçant la cohésion de l'équipe. Chaque contrat aidé a bénéficié d'un **bilan professionnel** et nous travaillons maintenant à la réalisation d'un **plan stratégique de développement**. Chacun dans l'équipe disposera alors des clés pour la pérennisation de son poste dans le cadre de l'équipe et d'un projet global de structure. »

Pour en savoir plus

Vous trouverez plus d'informations concernant le dispositif local d'accompagnement, ainsi que

la liste des 114 DLA
sur www.avise.org

Vous pouvez également contacter le CNAR Environnement (Centre National d'Appui et de Ressources).

cnar-environnement@uncpie.org
01 44 61 75 35

ou directement les têtes des réseaux associatifs qui composent le CNAR Environnement : le Comité de Liaison Énergies Renouvelables, France Nature Environnement, le Réseau Ecole et Nature, Réserves Naturelles de France, Rivages de France, le réseau Territoires Environnement Emploi, l'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement.



Votre association agit dans le secteur de l'environnement ?

Vous souhaitez consolider vos activités et pérenniser vos emplois...

Vous vous interrogez sur la stratégie appropriée pour le faire...

Vous avez besoin d'un appui professionnel externe...

Contactez votre Dispositif Local d'Accompagnement

LE DLA ...

C'est un service d'experts, qui vous est gratuit, avec le soutien de :

